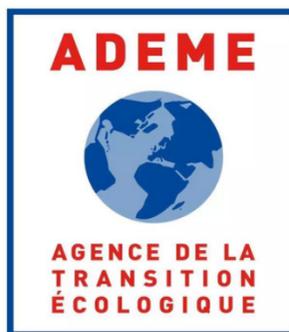




PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Apaé



Le 27 juin 2025
Fort-de-France

RENCONTRE INTER-PAT

Nouvelle instruction technique 2025 et AAP
Démocraties alimentaires - Intervention et échanges



Ordre du jour

01

Présentation express des participant·e·s

02

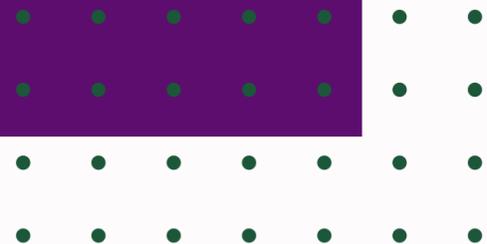
Nouvelle Instruction technique et calendrier des AAP

03

Intervention Laurent Comeliau
Co-responsable du Pôle climat alimentation
participation citoyenne - Nantes Métropole

04

Tour des actualités et échanges



01

**PRÉSENTATION
EXPRESS**

02

POINT CALENDRIER

- **Mercredi 9 juillet à 5h00**

Pêche nourricière et collectivités territoriales :
Comment favoriser et faciliter l'engagement des collectivités territoriales pour une filière pêche durable et nourricière, notamment dans le cadre des PAT ?

- **Jeudi 10 Juillet de 5h00 à 8h30**

Webinaire : Démocratie alimentaire, comment faciliter le pouvoir d'agir des personnes en situation de précarité ?

POINT CALENDRIER

- **5 septembre**

Deadline dépôt de dossier pour l'AAP Alimentation durable : SSA et fermes communales

- **Du 8 au 12 septembre,**

Première semaine de cours à l'université des Antilles :
Diplôme d'établissement chef de projet alimentation durable,
option collectivité territoriale. Date limite d'inscription 18 juillet

Octobre 2025
COTALIM 2025

Les évènements passés

Programmation des webinaires :

- **Mardi 8 avril - Le pilotage par le suivi-évaluation dans les PAT**
🕒 9h à 11h
- **Mardi 20 mai - La logistique dans les circuits de proximité : comment gérer la logistique pour de petits volumes ?**
🕒 10h à 12h

Disponible en Replay

Disponible en Replay

Rappel mise à jour de votre page PAT sur le site FRANCE PAT

Liste des PATs

3 PAT RECENSÉ(S)

La Réunion

Martinique

Mayotte

Normandie

Nouvelle-Aquitaine

Occitanie

Départements

Filtres caractéristiques du

LISTE CARTE



**PAT de la
Communauté
d'Agglomération de
l'Espace Sud
Martinique**

Martinique
Martinique

LABELLISATION NIVEAU 1

**PAT de la
collectivité
territoriale de
Martinique**

Martinique
Martinique

LABELLISATION NIVEAU 1

**PAT de la Commune
de Ducos**

Martinique
Martinique

LABELLISATION NIVEAU 1

**Notre mission d'animation
renouvelée pour 1 an !**



Animation inter-PAT

Accompagnement des PAT

Animation réseaux d'initiatives :

- Jardins collectifs**
- Acteurs de l'éducation alimentaire**

04

TOUR DES ACTUALITÉS

Quoi de neuf ?





Merci de votre attention

Retour d'expérience :
Le Conseil Métropolitain des
Acteurs de l'Alimentation (CMAA)

PAT 2020-2030 : faits marquants 2020-2025

MISE EN OEUVRE DU PAT : faits marquants

< 2020

2021

2022

2023

2024

2025

20 ans de
Politique agri

Révision des
aides agri

Lancement
ateliers du PAT

Rapport
CMAA

Mis en œuvre PP, exemples :

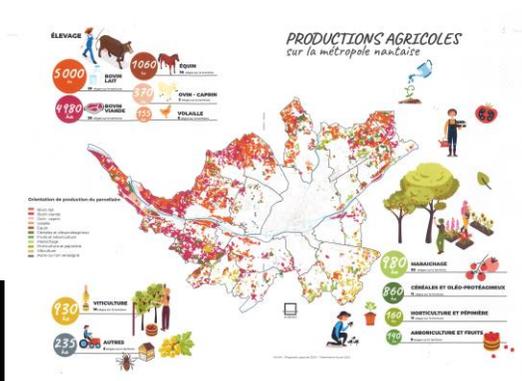
PAT en 2019
Installation
CMAA
Crise Covid
(accessib alim)

Diag agri
quinquenal
AMI installation
agricole

Accompagnmt
communes
(apro/gaspi)
Accueil Assises
territ
Label PATniv 2

Formalisation
PP + stratégie
foncière agri

- outil foncier
- planif appro
- soutien QPV
- 1 ferme 1 ecole
- appui ref pôles
- agri-tour
- défis climat
- mission filière transition
- pistes agro-eco
- caisse commune alim



Le Conseil Métropolitain des Acteurs de l'Alimentation (CMAA)

= Une action à part entière du PAT de Nantes Métropole

- Installation le 17 décembre 2019
- 22 membres : représentatifs du champs de l'alimentation et des engagements de la feuille de route, parité, implication préalable dans la conception du PAT
- 1 mandat : rôle de suivi et d'évaluation des actions de la feuille de route du PAT, engagement intuitu personæ / 3 ans
- 4 temps de travail par an > 15 séances de travail au total
- Des moyens dédiés : prestataire (ingénierie) + ETP Nantes Métropole + communication

Les membres du CMAA

Le Conseil Métropolitain des Acteurs de l'Alimentation est composé de 22 personnes, issues de la diversité des représentant-e-s du système alimentaire (production, transformation, distribution, consommation...).



Nicole Anceaux

Inter AMAP
« Travaillant dans l'agroalimentaire, engagée dans le défi zéro déchet et l'alimentation positive, je serai heureuse d'apporter ma pierre à l'édifice du PAT. »

Isabelle Anton

Terroirs 44
« Mon souhait grâce au PAT, redonner aux habitants une belle image des paysans et voir l'agriculture paysanne se développer. »

Jean-Roland Barret

Slow Food Nantes-Angers
« Je suis venu au PAT via la chambre d'agriculture. Mais j'y suis aussi par passion de la diversité alimentaire et de la vache de race Pie noire ! Mon vœu : voir l'aboutissement d'une « étable nantaise ». »

Hugues Baudry

Pays de Retz
« Travailler en lien avec la Métropole, c'est penser la connexion entre le bassin de production et bassin de consommation, c'est échanger des pratiques et mettre nos PAT en cohérence. »

Richard Baussay

Le voyage à Nantes
« Petit à petit, une gastronomie responsable s'ancre dans les pratiques alimentaires. J'aimerais que d'autres territoires s'inspirent de notre expérience. »

Dominique Behar

Réseau éco-événement (REEVE)
« Je souhaite apporter aux acteurs de l'alimentation l'expérience du REEVE en matière d'intelligence collective. J'y suis aussi pour veiller à ce que la filière événementielle joue son rôle dans la transition alimentaire. »

Victorien Bossis

Safer
« Nous apportons notre expertise sur le foncier. Les citoyens doivent prendre conscience de la rareté des terres agricoles à proximité de la ville, donc de la nécessité d'arbitrer entre les usages. »

Jean Bourdelin

UFC Que Choisir Nantes
« Je constate la dégradation de l'offre alimentaire, en matière de prix, de qualité, d'impacts sur la santé. Je milite pour un retour à une alimentation respectueuse des citoyens. »

Frédéric Brangeon

Chambre des métiers
« Les métiers de bouche jouent un rôle essentiel dans la promotion des produits de qualité et l'éducation au goût. Je souhaite valoriser les réussites de l'artisanat et essayer les bonnes pratiques. »

Oscar Castellani

CAP Aliments
« Très sensible à la réduction du gaspillage et des déchets dans la production alimentaire, j'aimerais voir émerger des projets scientifiques avec des acteurs du CMAA, croiser les regards. »

Céline Girault

GAB44
« C'est l'articulation des actions collectives et individuelles qui développera des circuits de proximité. Nous réussissons si nous faisons évoluer ensemble nos visions de la filière alimentaire sur le territoire. »

Amaury Hanotaux

SEMMIN
« Ma contribution : analyser les actions du PAT pour s'assurer de leur faisabilité dans le MIN, veiller à la transparence sur les filières d'alimentation locale. »

Marie Helluy

Ligéria
« J'amène la connaissance des entreprises alimentaires et de leur implication dans une alimentation saine, sûre, de qualité et durable. Je défends le projet d'une alimentation respectueuse du citoyen. »

Christophe Jolivet

CCI / Auchan
« Notre mission est d'agir sur la santé en facilitant l'accès à tous à une alimentation saine et équilibrée. Le CMAA a déjà et aura un rôle majeur pour apporter des solutions concrètes aux professionnels pour les engager dans les évolutions sociétales. »

Martha Le Cars

Ecopôle
« Notre vocation première est l'éducation à l'environnement. Nous amenons dans le Conseil Métropolitain des Acteurs et d'Alimentation notre expérience de travail en réseau et de la gestion de projets. »

Magalie Mbewa-Bondu

Banque alimentaire
« Le PAT doit rendre accessible à tous une alimentation de qualité, sans bloquer sur le prix. Je souhaite accroître la part de produits locaux et de qualité dans l'aide alimentaire et éduquer les bénéficiaires à cette question. »

Aurélié Mézière

Manger Bio 44
« Je viens promouvoir un modèle d'accessibilité des produits bios et locaux pour tous. Nous mettons à disposition notre expertise pour préserver les terres agricoles, nourricières et une économie équitable. »

Sarah Perraud

Du Pain sur la Plancher
« En tant que diététicienne, j'agis pour la prévention en aidant les mangeurs à se nourrir sainement. Je participe au Conseil pour que le PAT prenne bien en compte les enjeux de santé. »

Gérard Poisson

CAP 44
« Je souhaite renforcer le lien entre la ville et le rural par le biais de l'alimentation et contribuer à l'installation de nouveaux agriculteurs, notamment pour approvisionner la restauration scolaire. »

Lucie Rocton

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
« Notre expérience du terrain et notre vision globale peuvent aider à la cohérence de la feuille de route. Mon mandat sera réussi si je vois aboutir au moins un tiers des actions du PAT ! »

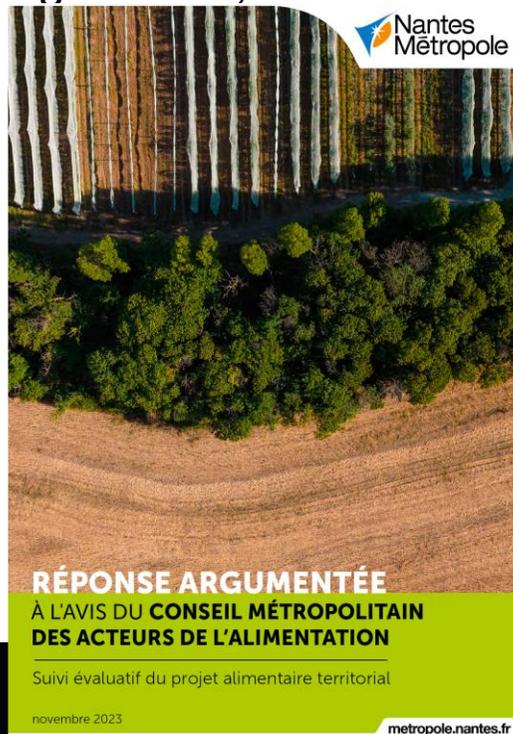
Oriane Vérité

Ecos
« J'apporte au PAT notre expérience sur le verdissement citoyen de la ville, pour impulser de nouvelles formes d'agriculture dans tous les quartiers : jardins partagés, fermes urbaines, pépinières... »

Travaux du CMAA et réponse de Nantes Métropole

Le Conseil métropolitain des Acteurs de l'Alimentation (CMAA), installé en décembre 2019, a été mandaté par les élus pour assurer le suivi des engagements du PAT.

Son rapport, remis le 1^{er} juin 2023, porte sur 3 chantiers du PAT : agriculture, accessibilité alimentaire et PAT à l'école.



Les réponses de Nantes Métropole à ses propositions - renforcer, accélérer et créer de nouvelles actions - constituent le cœur de la nouvelle politique publique métropolitaine agriculture-alimentation (2023-2026):

Exemples d'engagements renforcés suite aux travaux du CMAA (2023-2026)

- **En matière d'agro-écologie** : stratégie foncière agricole, maintien et renforcement des incitations financières pour les pratiques agricoles durables, des soutiens aux pratiques conciliant agriculture et biodiversité, des actions de gestion de l'eau, d'adaptation aux évolutions climatiques
- **Sur l'accessibilité alimentaire pour tous-tous** : soutien à l'expérimentation d'une caisse commune alimentaire, appui renforcé aux initiatives alimentaires dans le cadre de la Politique de la Ville
- **Sur les filières** : amplification du travail sur les approvisionnements en produits locaux bio de saison dans les cantines municipales, détermination d'objectifs chiffrés sur le bio à horizon 2030
- **Sur la sensibilisation/valorisation** : valorisation de l'éco-système agricole et alimentaire durable via nos outils de communication, soutien au développement de la Maison de l'agriculture urbaine et de l'alimentation, lancement du programme éducatif « une ferme une école »
- **Sur les questions de coordination et de gouvernance** :
 - Atelier du PAT ouverts aux acteurs et co-construits avec eux
 - Renforcement des partenariats avec les parties prenantes : SAFER, Chambre d'agriculture, Terre de Liens, GAB, CAP 44, Département, SCIC Nantes Nord, opérateurs fonciers
 - Valorisation d'une approche territoriale de proximité : avec les communes au premier chef, les exploitants agricoles et les propriétaires fonciers
 - Elaboration d'une stratégie d'intégration des citoyens et des acteurs dans la gouvernance : ateliers du PAT co-construits, groupes thématiques spécifiques, coopérations (Pays de Retz, CC Erdre et Gesvres, Département)



Dispositif de Reconnaissance des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)

Instruction DGAL/SDATAA/2025-363 (remplace 2024-306)

Les Deux Niveaux de Reconnaissance

Niveau 1

Destiné aux PAT émergents

- Reconnaissance pour 3 ans (1 an de plus sous condition)
- Diagnostic en cours ou prévu
- Plan d'actions en élaboration
- Gouvernance prévue ou mise en place

Niveau 2

Pour les PAT plus avancés

- Reconnaissance pour 5 ans
- Diagnostic réalisé et partagé
- Plan d'actions détaillé et approuvé
- Gouvernance effective et représentative

La reconnaissance de niveau 2 a été renforcée pour assurer le caractère systémique des PAT et leurs impacts sur les différentes dimensions de la durabilité de l'alimentation (économie, santé, social, environnement) en réponse aux enjeux de la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC).



Procédure de Reconnaissance

Dépôt du dossier

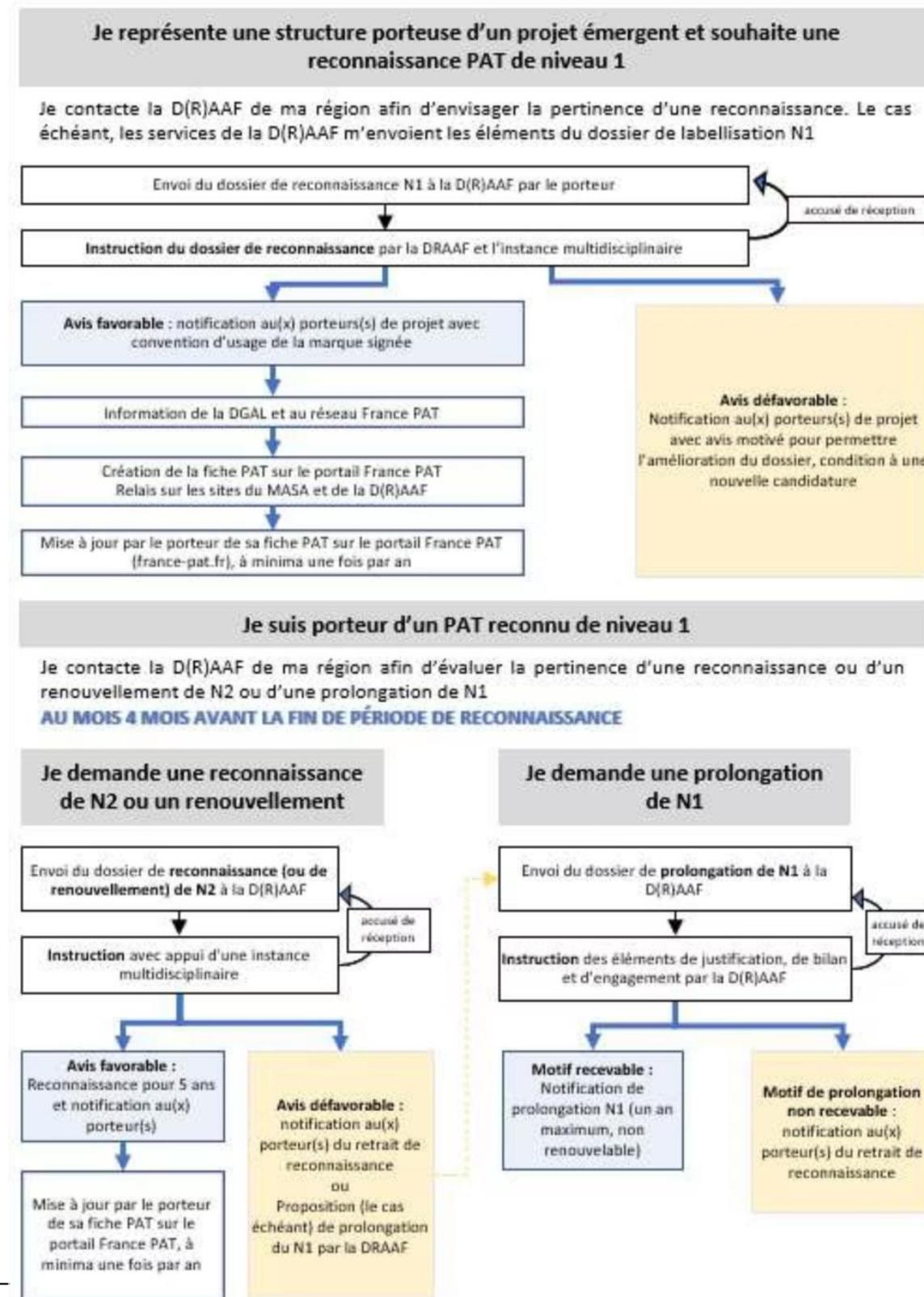
Le dossier doit être déposé à la DAAF via le portail demarches-simplifiees.fr. Les porteurs sont invités à prendre contact avec les DAAF au moins un mois avant le dépôt.

Instruction du dossier

La DAAF s'appuie sur une instance d'évaluation qu'elle préside, réunissant les services de l'État (ADEME, ARS, DEETS)

Décision et notification

La reconnaissance officielle est accordée et notifiée par le Préfet au porteur du projet, pour une durée de 3 ans (niveau 1) ou 5 ans (niveau 2).



Prérequis et Critères d'Évaluation

5 Prérequis

1. Portage du projet
2. Démarche collective et concertée
3. Transversalité de la démarche
4. Coopération inter-PAT
5. Suivi systémique des actions

4 Critères

1. Diagnostic partagé
2. Mise en œuvre d'actions opérationnelles
3. Pilotage, moyens financiers et animation
4. Dispositif d'évaluation de l'impact

Pour le niveau 2, le plan d'actions doit obligatoirement inclure des actions dans plusieurs thématiques de la SNANC.

Ajout de la nouvelle instruction Technique

| Prérequis ou Critère | Niveau impacté | Ajouts de l'instruction technique |
|-------------------------------------|----------------|---|
| Prérequis 2 - Démarche collective | Niveau 2 | Obligation d'une gouvernance multi-acteurs inclusive et représentative |
| Critère 2 - Actions opérationnelles | Niveau 2 | Intégration obligatoire des thématiques SNANC pour le niveau 2 |
| Critère 3 - Pilotage et animation | Niveau 1 et 2 | Minimum 1 ETP dédié (ou 0,6 ETP avec justification) |
| Critère 4 - Évaluation d'impact | Niveau 2 | Dispositif d'évaluation incluant une méthode et des indicateurs de suivi 1 indicateurs par thématique avec obligation de prendre en compte les indicateurs liés à la restauration collective (déploiement ma cantine et appro) |
| Prérequis 4 - Coopération | Niveau 1 et 2 | Coopération inter-PAT formalisée comme prérequis (sauf niveau commune) |

Ces ajouts renforcent significativement les exigences pour la reconnaissance des PAT, particulièrement au niveau 2, dans le cadre de la S

Suivi des Projets Reconnus

Mise à jour de la fiche PAT

Le porteur **s'engage à créer et mettre à jour sa fiche PAT sur le portail France PAT** dans un délai d'un mois après reconnaissance, puis au moins une fois par an lors des campagne de mise à jour



Notification des modifications

Le porteur doit informer la DAAF de toute modification du projet. Celle-ci vérifie que ces modifications ne remettent pas en cause la reconnaissance.

Procédure de retrait

Si les critères ne sont plus remplis, la DAAF peut formuler un avertissement puis, après échange, proposer le retrait de la reconnaissance. (ex en cas de non mise à jour de la fiche PAT...)

Dispositifs Financiers de Soutien

La sollicitation d'un financement dans le cadre d'une reconnaissance PAT n'est ni obligatoire ni systématique. Néanmoins, deux modalités de financement prévues:

- **Pour les PAT de niveau 1** : Appel à projets national annuel prévu en fin d'année (crédit de la SNANC)
- **Pour les PAT de niveau 2** : Soutien financier dans le cadre de la planification écologique pour le passage en phase opérationnelle. (juin 2025)



Pour simplifier la démarche du porteur de projet, le dossier de candidature à l'appel à projets (demande de financement) est lié à la procédure de reconnaissance via la plateforme Démarches-simplifiées.
